

**Amendement 1**

**Dimitrios Papadimoulis, Younous Omarjee**  
au nom du groupe GUE/NGL

**Rapport****A9-0267/2020****Pierre Larrouturou (Section III – Commission)****Olivier Chastel (autres sections)**

Budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021 – toutes sections  
(13892/2020 – C9-0408/2020 – 2020/0371(BUD))

**Proposition de résolution****Paragraphe 2***Proposition de résolution*

2. rappelle que le comité de conciliation a dégagé une compréhension commune sur le contenu du budget pour 2021, fondée sur le projet n° 4 d'éléments pour des conclusions communes présenté par la Commission le 4 décembre 2020, et qu'il a invité la Commission à présenter un deuxième projet de budget pour 2021 qui reflète la compréhension commune dès lors qu'il existera suffisamment d'assurances quant au respect de l'article 312, paragraphe 1, du traité FUE; note que le projet d'éléments pour des conclusions communes comporte cinq déclarations, dont une déclaration sur la lutte contre la pauvreté des enfants dans le cadre du Fonds social européen plus et une déclaration sur la lutte contre les conséquences de la crise de la COVID-19 sur les secteurs tels que le tourisme et les PME et sur les personnes les plus touchées;

*Amendement*

2. rappelle que le comité de conciliation a dégagé une compréhension commune sur le contenu du budget pour 2021, fondée sur le projet n° 4 d'éléments pour des conclusions communes présenté par la Commission le 4 décembre 2020, et qu'il a invité la Commission à présenter un deuxième projet de budget pour 2021 qui reflète la compréhension commune dès lors qu'il existera suffisamment d'assurances quant au respect de l'article 312, paragraphe 1, du traité FUE; note que le projet d'éléments pour des conclusions communes comporte cinq déclarations, dont une déclaration sur la lutte contre la pauvreté des enfants dans le cadre du Fonds social européen plus et une déclaration sur la lutte contre les conséquences de la crise de la COVID-19 sur les secteurs tels que le tourisme et les PME et sur les personnes les plus touchées; ***souligne néanmoins que les déclarations de la Commission ne sont pas suffisantes pour lutter contre la pauvreté des enfants ni soutenir les secteurs fortement touchés que sont le tourisme et les PME; invite instamment la Commission à traduire ces déclarations en mesures concrètes en augmentant le financement consacré aux programmes pertinents, entre autres le fonds de la garantie pour l'enfance;***

Or. en

**Amendement 2****Dimitrios Papadimoulis, Younous Omarjee**

au nom du groupe GUE/NGL

**Rapport****Pierre Larrouturou (Section III – Commission)****Olivier Chastel (autres sections)**Budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021 – toutes sections  
(13892/2020 – C9-0408/2020 – 2020/0371(BUD))**A9-0267/2020****Proposition de résolution****Paragraphe 4***Proposition de résolution*

4. salue le fait que l'augmentation de 185 millions d'EUR, obtenue lors des négociations de conciliation, au-delà des niveaux du premier projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2020 corresponde aux grandes priorités politiques du Parlement; relève que les augmentations de crédits comprennent 60,3 millions d'EUR pour le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe – Transports, 42 millions d'EUR pour LIFE, 25,7 millions d'EUR pour le programme pour une Europe numérique, 6,6 millions d'EUR pour le programme «droits et valeurs», dont 4,8 millions d'EUR pour Daphné, 2,7 millions d'EUR pour le programme «Justice», 25 millions d'EUR pour l'aide humanitaire, pris sur le renforcement de 500 millions d'EUR pour la période 2021-2027 convenu dans le cadre du CFP, 10,2 millions d'EUR pour l'UNRWA au titre de l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) et 7,3 millions d'EUR pour le Parquet européen, en majorité pour le renforcement des effectifs; relève en outre que la lettre rectificative n° 1/2020 a déjà intégré des hausses de crédits pour Horizon Europe, Erasmus+ et le programme «L'UE pour la santé» afin de

*Amendement*

4. salue le fait que l'augmentation de 185 millions d'EUR, obtenue lors des négociations de conciliation, au-delà des niveaux du premier projet de budget tel que modifié par la lettre rectificative n° 1/2020 corresponde aux grandes priorités politiques du Parlement; relève que les augmentations de crédits comprennent 60,3 millions d'EUR pour le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe – Transports, 42 millions d'EUR pour LIFE, 25,7 millions d'EUR pour le programme pour une Europe numérique, 6,6 millions d'EUR pour le programme «droits et valeurs», dont 4,8 millions d'EUR pour Daphné, 2,7 millions d'EUR pour le programme «Justice», 25 millions d'EUR pour l'aide humanitaire, pris sur le renforcement de 500 millions d'EUR pour la période 2021-2027 convenu dans le cadre du CFP, 10,2 millions d'EUR pour l'UNRWA au titre de l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) et 7,3 millions d'EUR pour le Parquet européen, en majorité pour le renforcement des effectifs; relève en outre que la lettre rectificative n° 1/2020 a déjà intégré des hausses de crédits pour Horizon Europe, Erasmus+ et le programme «L'UE pour la santé» afin de

refléter les résultats des négociations sur le CFP;

refléter les résultats des négociations sur le CFP; *relève néanmoins que l'augmentation de 185 millions d'EUR demeure insuffisante pour lutter contre les lourdes et multiples répercussions de la crise de la COVID-19; rappelle que ce montant est bien inférieur à celui prévu par le mandat initial du Parlement au début de la période de conciliation;*

Or. en

16.12.2020

A9-0267/3

### Amendement 3

**Dimitrios Papadimoulis, Younous Omarjee**

au nom du groupe GUE/NGL

### Rapport

**Pierre Larrouturou (Section III – Commission)**

**Olivier Chastel (autres sections)**

Budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021 – toutes sections  
(13892/2020 – C9-0408/2020 – 2020/0371(BUD))

A9-0267/2020

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 8

#### *Proposition de résolution*

8. salue le fait que le Parlement soit parvenu à défendre une nomenclature budgétaire plus différenciée que celle proposée par la Commission dans le premier projet de budget, notamment en ce qui concerne l'IVCDI, Erasmus+, le programme «droits et valeurs» et le dialogue social; estime que ces modifications permettront au Parlement et au Conseil de mieux exercer leur rôle décisionnel dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle et de contrôler l'exécution du budget; regrette néanmoins que, pendant la conciliation, le Conseil et la Commission ne soient pas parvenus à un accord sur une nomenclature plus détaillée comme le proposait le Parlement, notamment pour le Fonds «Asile et migration» et l'instrument de gestion des frontières et des visas ainsi que pour l'instrument d'aide de préadhésion et pour une plus grande différenciation de l'IVCDI, notamment son volet «voisinage»;

#### *Amendement*

8. salue le fait que le Parlement soit parvenu à défendre une nomenclature budgétaire plus différenciée que celle proposée par la Commission dans le premier projet de budget, notamment en ce qui concerne l'IVCDI, Erasmus+, le programme «droits et valeurs» et le dialogue social; ***insiste tout particulièrement sur l'importance de la création d'une ligne spécifiquement consacrée aux mesures de formation et d'information destinées aux organisations de travailleurs***; estime que ces modifications permettront au Parlement et au Conseil de mieux exercer leur rôle décisionnel dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle et de contrôler l'exécution du budget; regrette néanmoins que, pendant la conciliation, le Conseil et la Commission ne soient pas parvenus à un accord sur une nomenclature plus détaillée comme le proposait le Parlement, notamment pour le Fonds «Asile et migration» et l'instrument de gestion des frontières et des visas ainsi que pour l'instrument d'aide de préadhésion et pour une plus grande différenciation de l'IVCDI, notamment son volet «voisinage»;

Or. en

AM\1220996FR.docx

PE662.804v01-00

